

Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

Délibération n° 2026-01-03

NOMBRE DE DELEGUES		
En exercice	Présents	Votants
9	6	6

Convocation le :
15 janvier 2026

Délibération :

2026-01-03

PLAN DE FINANCEMENT

Annexe : -

Pages : 2

L'an deux-mil-vingt-six, le lundi 19 janvier, en la mairie de Champeaux, s'est réuni le comité syndical en session ordinaire, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM PLAINE DE BRIE

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIVOM Plaine de Brie ;

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel ;

Monsieur Xavier MAUBORGNE, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de St-Méry ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de St-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER, représentant d'Andrezel ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Hervé CISNAL, représentant de Saint-Méry ;

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du comité syndical présents peuvent délibérer en exécution de l'article L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET est désigné secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1111-1 ;

Vu la nomenclature M57

Considérant l'intérêt de procéder aux travaux suivants :

- Création d'une salle de motricité,
- Réalisation de deux préaux,
- Remplacement de la verrière existante présentant une étanchéité défectueuse,
- Traitement de l'air et amélioration de la ventilation.

Entendu le rapport du président du SIVOM de la Plaine de Brie qui propose le plan de financement suivant ;

DÉPENSES		
Imputation compte	Montant HT	Montant TTC
21312 Bâtiments scolaires	901 754,49 € HT	1 082 105,39 € TTC
21831 Matériel informatique scolaire	4 870,00 € HT	4 870,00 € TTC
Total dépenses (à compléter)	906 624,49 € HT	1 086 975,39 € TTC

RECETTES		
Moyens financiers : aides publiques	Montant HT	Taux
État – (sélectionner conformément à la délibération) Toute subvention État (DETR, DSIL, FONDS VERT)	500 000 € Le montant se calcule par application du taux sur le montant HT de l'opération.	55.15%
État – autre (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Conseil Régional (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Conseil Départemental de Seine-et-Marne (77) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input checked="" type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	225 299,59 €	24.85%
Autres (préciser) envisagé <input type="checkbox"/> sollicité <input type="checkbox"/> acquis <input type="checkbox"/>	€	%
Total aides publiques	725 299,59 €	80 %
Emprunts Banque des territoires <input type="checkbox"/> autre <input checked="" type="checkbox"/>	181 324,90 €	20 %
Ligne de crédit		180 350,90 €
Ressources propres	€	%
Total général (à compléter)	906 624,49 € HT (2 chiffres après la virgule)	1 086 975,39 € TTC

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le plan de financement ;

AUTORISE le président du SIVOM de La Plaine de Brie à signer tout document relatif aux travaux et à la demande de subvention

Fait et délibéré en séance
RÉGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE
 0160 66 96 47
 Le 23/01/2026
SIVOM PLAINE DE BRIE
 Pour extrait certifié conforme
 8, rue du Cloître - 77720 CHAMPEAUX
 Monsieur Jean-Pierre HOLVOET,
 Président du SIVOM de la Plaine de Brie,